

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 82 (1974)

Artikel: Quelques tenants du régime bernois au pays de Vaud avant 1798
Autor: Delhorbe, Cécile-René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-62344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques tenants du régime bernois au pays de Vaud avant 1798

CÉCILE-RENÉ DELHORBE

Jacques Mallet Du Pan naquit dans la cure de Céligny en 1749. Il appartenait à une branche peu fortunée de la famille genevoise des Mallet, et épousa en 1774 à Perroy une Vaudoise, sans fortune non plus, Françoise Vallier¹. Publiciste de grand talent et très soucieux d'exactitude il s'était établi à Paris en 1782, et de 1789 à 1792, abrité par la nouvelle loi sur la liberté de la presse, il défendit avec courage ses idées sur la Révolution française dans le *Mercure de France* où il était seul chargé et seul responsable de la partie politique et où ses opinions différaient beaucoup de celles des rédacteurs littéraires, le critique Jean-François La Harpe, le polémiste Chamfort. Il y jugeait avec une constante sévérité les actes de violence qui accompagnaient un mouvement qu'il n'aurait voulu que de réformes, et avait décrit sans ménagements les séances de l'Assemblée Nationale. Constamment aussi il y avait loué Louis XVI, sa bonté, ses bonnes intentions, et déploré leur impuissance devant les sottises et les fureurs des révolutionnaires de pointe, tout en désapprouvant aussi les fureurs contraires et les illusions des émigrés et des partisans du retour à l'ancien régime, en qui il voyait des jacobins à rebours. A deux reprises déjà il avait été sérieusement menacé par les extrémistes parisiens lorsque, en mai 1792, il se décida à rentrer avec sa famille à Genève. L'un des défenseurs de la royauté conseilla alors à Louis XVI de le convoquer,

N.B. — Les lettres de Gabriel-Albrecht d'Erlach baron de Spiez à Jacques Mallet Du Pan et les lettres du colonel Marc Frossard appartiennent aux archives de Sir Victor Mallet, ancien ambassadeur d'Angleterre, qui a bien voulu me permettre de les consulter et dont j'ai déjà extrait des *Notes relatives à la Révolution de Berne pour M. Mallet Du Pan* parues dans la *RHV* 1957, p. 86-98.

¹ Archives cantonales vaudoises (ACV), Eb 106/4.

et le Roi lui confia un message secret, destiné aux chefs de la coalition formée en Allemagne à la suite de la déclaration de guerre des révolutionnaires à l'Autriche, ainsi qu'aux princes ses frères, émigrés à Coblenze. La mission du Genevois, qui fut vaine¹, ajouta encore à la compassion respectueuse qu'il professait pour Louis XVI, que, on le sait, les émigrés étaient loin de partager.

La première des lettres de Gabriel-Albrecht d'Erlach² que j'ai retrouvées à Londres dans les papiers de Mallet Du Pan date du 7 août 1792. Mallet Du Pan venait de rentrer à Genève après de longues semaines d'Allemagne pour y retrouver sa famille. Elle indique que les deux hommes se connaissaient depuis quelque temps, au moins par lettres. On y voit que ce patricien bernois, alors bailli de Lausanne et commandant des troupes du Pays de Vaud, était d'accord avec le publiciste du *Mercure de France* au moins pour l'essentiel; donc que Gabriel d'Erlach, qui l'année précédente passait à Coblenze pour « la Providence des émigrés »³, avait quelque peu changé d'avis. Il n'en attendait pas moins chez lui ce jour-là :

« les enfants du comte d'Artois. Pour me conformer aux désirs du roi de Sardaigne⁴ et aussi pour la sûreté des jeunes princes, je les logerai chez moi, je leur donnerai une garde de Grenadiers et une escorte de Dragons jusqu'à Berne, ils partent jeudi, vont coucher à Payerne et arriveront à Berne vendredi⁵. Je les accompagnerai à Berne et reviendrai sur le champ. »

¹ Il ne put faire prévaloir ni sa propre manière de voir, ni les instructions de Louis XVI. Les émigrés l'emportèrent. André Sayous, son biographe, croit que, s'il l'avait rédigé, le manifeste signé par le duc de Brunswick eût eu en France un effet moins désastreux. Mais le mémoire qu'il présenta à l'Empereur et au roi de Prusse en juillet 1792 n'en diffère pas sensiblement, voir: *Mémoires et correspondance de Mallet Du Pan pour servir à l'histoire de la Révolution française*, Ed.: A. Sayous, t. I, Paris 1851, p. 427 s.

² Gabriel-Albrecht von Erlach (1739-1802), autrefois officier aux gardes suisses, bailli de Lausanne de 1787 à 1793. En quittant Lausanne il entra au Petit Conseil de Berne. Commandant des milices vaudoises en 1792-1793.

³ Cf. mon *Essai sur la diplomatie du parti des Princes...*, dans *Revue suisse d'histoire*, 1953, p. 345 s.

⁴ Victor-Amédée III dont la fille, Marie-Thérèse de Savoie, avait épousé le comte d'Artois. Ses petits-fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry, âgés de 17 et 14 ans, avaient vécu à Turin depuis 1789 et ils rejoignaient leur père à Coblenze.

⁵ Le gouverneur des jeunes princes, le marquis de Serent, avait été lié avec Charles-Emmanuel de Charrière, mari de Belle de Zuylen, et il l'invita à l'aller voir à son passage. « Ils se sont peu vus; les conseillers, envoyés, émigrés entouraient les princes et M. de Charrière s'éloignait par discrétion et ennui » dit sa femme. PHILIPPE GODET, *M^{me} de Charrière et ses amis*, t. II, Genève 1906, p. 18.

Le bailli était ce jour-là plein d'appréhensions. Il venait de recevoir de Paris « une lettre d'une femme très instruite qui ne dit pas un mot de politique, ce qui me paraît de mauvais augure ». Et de plus :

« j'ai appris avec douleur près d'un capitaine aux gardes suisses que le Régiment n'avait ni poudre, ni plomb, ni pierres au fusil ».

De retour à Lausanne le 14 août (il ignore encore les événements du 10 à Paris), le bailli a appris par un tiers que Mallet Du Pan se propose d'y venir incessamment et il s'en réjouit. Il espère que le Genevois logera chez lui et, en l'attendant, lui communique quelques bonnes nouvelles, comme la désertion de 200 soldats du régiment de Steiner ¹ à Landau à l'approche des Autrichiens et les propos du major Frossard, aide de camp du Prince Esterhazy, tenus :

« samedi passé à quelqu'un de ma connaissance que dans peu de jours ils camperaient à une demi-lieue de Bâle et sommeraient les Bâlois de faire sortir les Français de l'évêché ². Sinon ils s'en chargeraient. Le conseiller Hueber de Bâle a fait un don patriotique de 25 000 livres... Il est allé se promener au camp français, on l'a pris pour un espion et il a reçu vingt-cinq coups de bâton. M. de Gustine [sic] a cru devoir lui écrire une lettre d'excuses ³ ».

Mais le ton change dans la lettre du 16 août. Le bailli a appris la révolution du 10 et le massacre des gardes suisses aux Tuileries :

« J'ai des grâces à vous rendre de la bonté que vous avez eue de me communiquer ces affreuses nouvelles, nous ne les avons reçues ici que très superficiellement... Je suis fort en peine de mon neveu d'Erlach. Je n'en ai aucune nouvelle, il était à Paris dans

¹ Régiment de Zurich envoyé au front, mais, selon les capitulations lors de guerre entre la France et l'Empire, seulement pour la défense du territoire français. C'était l'une des restrictions qui irritaient les révolutionnaires contre les troupes suisses.

² Porrentruy, capitale du prince-évêque de Bâle, allié du Corps helvétique, fut occupé par les troupes françaises comme terre d'Empire le 29 avril 1792. Le prince-évêque s'enfuit et les Suisses protestèrent en vain. Cette occupation fut au contraire pour le chancelier Pierre Ochs, le chef des « jacobins » de Bâle un sujet de réjouissance qu'il manifesta à Dumouriez, alors ministre de la guerre, avec qui il avait été autrefois en relations. Mais on ne trouve pas dans ses lettres le nom de ce conseiller national si favorable à la Révolution française. *Korrespondenz des Peter Ochs*, hrsg. von Gustav Steiner, t. I, Basel 1927, p. 344 s.

³ Le général marquis de Custine, au service de la guerre nationale déclarée par le parti révolutionnaire, faisait beaucoup de politesses aux Bâlois.

le voisinage du Château » (des Tuileries) « j'espère qu'il y aura accouru et qu'il sera mort en faisant son devoir » ¹.

L'avantage pour lui des « affreuses nouvelles », ce sera la réaction inévitable qu'il en prévoit :

« Je ne vois pas de possibilité que le Corps helvétique 1^o ne rappelle sur le champ ses troupes ». (En fait, par « les lenteurs propres aux Suisses » il aura l'humiliation de voir ses régiments licenciés par le gouvernement provisoire le 22 août, avec remerciements pour les services autrefois rendus, il est vrai.) « 2^o qu'il ne congédie tout aussitôt M. Barthelmi [sic] et sa suite ². J'espère que cela se fera d'autant plus vite... que j'ai lieu de croire que l'Empereur et le roi de Prusse vont parler incessamment au Corps helvétique » (pour lui proposer d'entrer officiellement dans la Coalition contre la République française ; or cette démarche ne se fera pas). « Mais elles agissent bien lentement, ces puissances. »

Si cela ne tenait qu'à lui ! Car il est, lui, plus expéditif :

« Je viens de faire arrêter et conduire hors du pays plusieurs marchands de Saint-Claude pour des propos abominables tenus au passage des Princes et j'ai donné l'ordre de ne laisser entrer des Français que gens connus. »

Le lendemain ayant de nouveaux renseignements personnels, pour la plupart faux, Gabriel d'Erlach est de plus en plus véhément :

« Ces détails sont atroces, mais ce qui est plus atroce encore, ce sont les calomnies que ces scélérats ont répandu contre leurs malheureuses victimes » ³, je prends le parti de faire lire dans

¹ Ce neveu, qui n'était que le fils d'un cousin, capitaine aux gardes suisses, parfois appelé le chevalier d'Erlach, avait déjà accompli le vœu du spartiate bailli de Lausanne. Il avait été tué aux Tuileries.

² Remplaçant le marquis de Vêrac, démissionnaire après l'arrestation du Roi à Varennes, François Barthélemy avait été envoyé en Suisse par Louis XVI le 22 janvier 1792 ; mais, jugeant que, déjà alors, le Roi n'était plus libre, les cantons, les cantons catholiques surtout, lui firent grise mine. Il quitta la résidence traditionnelle de Soleure pour Baden. A partir de l'emprisonnement du Roi, il n'eut plus de statut officiel et faillit même être expulsé. Mais il se maintint en Suisse à force d'habileté, de prudence et de politesse.

³ Le Conseil exécutif provisoire de Paris expliquait l'événement par un complot des gardes suisses contre la Nation. Le Tribunal du 17 août fut spécialement institué pour juger les « conspirateurs », au premier chef les officiers suisses.

toutes les chaires après-demain » (dimanche 19 août) « la publication dont je vous envoie copie. J'ai écrit aujourd'hui au Conseil Secret à Berne. J'ignore ce qu'on en dira à Berne, mais je ne le ferai pas moins. J'ai écrit aujourd'hui au Conseil Secret que deux cents ans plus tard » (pour plus tôt évidemment) « vingt mille Suisses seraient partis à l'instant pour Dijon et Paris, mais que dans le XVIII^e siècle on écrivait à l'ambassadeur d'une troupe de rebelles. » ¹

Plus spartiate encore que la veille il dit de son neveu :

« Je ne sais rien de d'Erlach, il n'a écrit ni ici, ni à Berne, je le regretterai beaucoup, mais j'aime mieux qu'il soit mort au lit d'honneur que de s'être enfui. » Aussi sent-on qu'il méprise « le jeune Constant qui a écrit à ses parents qu'il s'était sauvé avec deux soldats et caché dans une cave » ²... « A l'affaire de Saint-Jacques » continue-t-il « tous les Suisses y périrent, hors trois qui se sauvèrent sur quinze cents; on leur trancha la tête à leur retour chez eux. Ceux des officiers que nous savons morts sont Bachmann, Charles d'Affry, Pfiffer et Deluze... »

Autant de noms, autant d'erreurs: le major baron Bachmann qui avait accompagné Louis XVI à l'Assemblée Nationale fut emprisonné, jugé et guillotiné le 3 septembre comme « conspirateur ». Le lieutenant-colonel Charles d'Affry, envoyé le 7 août vers Dieppe avec un détachement de 300 hommes, regagna la Suisse par les Pays-Bas; Karl Pfyffer d'Altishofen, principal moteur de la commémoration du 10 août en Suisse et de l'érection du Lion de Lucerne, se trouvait en congé « semestriel » et le lieutenant Frédéric Auguste de Luze qui avait pu se sauver grâce à la « complicité » de députés à l'Assemblée Nationale a publié plus tard un récit de son évasion.³ Un seul détail était presque vrai « Reding a un bras cassé ». En effet, blessé au 10 août, Rodolphe de Reding, découvert dans la cachette où il était soigné, fut

¹ Barthélemy, du point de vue du bailli, depuis le 10 août.

² Victor de Constant-Rebecque, fils de Samuel de Constant, cousin germain de Benjamin. Sa lettre à ses sœurs a été republiée d'après l'original par le professeur Louis Junod dans *RHV* 1964, p. 215 s.

³ Il a paru sans nom d'auteur dans la brochure sur le 10 août de Karl Pfyffer von Altishofen, puis, signé, dans le *Musée historique de Neuchâtel et de Valangin* publ. par G.-A. Matile, Neuchâtel 1841-1843.

emmené en prison et massacré le 2 septembre. Un seul fait, peut-être vrai, reconforte un peu le belliqueux bailli :

« Les 85 soldats qu'on a égorgés de sang-froid à l'Hôtel de Ville se sont vigoureusement défendus à coups de poing... » Quant à l'attitude de l'Europe, elle lui fait bouillir le sang :

« Que deviennent ces misérables Allemands ? *La Gazette de Schaffhouse* dit qu'ils se sont retirés de Landau... L'ambassadeur d'Angleterre a-t-il eu la lâcheté de rester ? » ¹

Lui, certes, personne ne pourra l'accuser de lâcheté. Il envoie à Mallet Du Pan le 19 août la publication destinée à ses administrés. Il n'en est pas tout à fait content quoique, à la place de l'habituel « malintentionnés » :

« J'ai mis scélérats ennemis du nom suisse... Il n'y a que vous, Monsieur, qui seriez capable d'en faire une telle qu'il la faudrait. Le Baillif de Morges ²... a suivi mon exemple et même, quoi qu'il n'ait pas d'esprit, sa publication vaut mieux que la mienne. Oui, Monsieur, vous dites fort bien, le Corps helvétique est entre la honte et la gloire ; il n'y a plus ni hommes ni armes dans toute la Franche-Comté et la Bourgogne. Quel moment si on voulait en profiter ! »

Le bailli ne tient plus en place. Il écrit le 26 au Genevois qu'il l'a attendu toute la semaine. Une semaine d'exaspération :

« Je suis indigné de la conduite du Corps helvétique et surtout de Zurich qui met la Diète au 2 septembre et qui hésite pour répondre sur la suspension du Roi ³. Hésiter dans ce cas c'est approuver. En attendant les jacobins licencient les Régiments suisses et la manière dont ils les renvoient ⁴ est très propre à faire massacrer ceux qui voudront revenir. A Berne M. Tillier, cousin germain de M. l'avoyer Steiguer a fait une motion contre moi

¹ Lors de l'arrestation du Roi, tout le corps diplomatique, y compris le marquis de Dorset, ambassadeur d'Angleterre, quitta Paris.

² Karl von Ryhiner, bailli de Morges de 1886 à 1892. Sa proclamation a été retrouvée aux Archives d'Etat de Berne, Akten XI a, n° 138. Voir notre annexe I. Dans l'annexe II, nous publions la proclamation du bailli de Lausanne telle qu'elle avait paru dans la *Feuille d'Avis* du 21 août 1792.

³ Prononcée par le Conseil exécutif provisoire, elle ne fut pas reconnue par la Diète qui rompit à son tour les relations diplomatiques.

⁴ Le 22 août. Les craintes du bailli ne se réaliseront pas. Les Français chercheront plutôt, au contraire, à les retenir au service de la Nation.

au sujet de ma publication ¹. Le Conseil Secret a pris l'épouvante et on a ajourné la motion à mercredi ou vendredi prochain » (le 29 ou 31 août). « Je pourrai me tirer d'affaire bien facilement en disant que j'ai envoyé ma Publication au Conseil Secret, que j'ai averti que je ferais, publierais et ferais imprimer, que loin de me le défendre on m'a approuvé (l'approbation à la vérité est venue après la publication) mais je n'userai pas d'un moyen qui me paraît lâche, j'attendrai l'orage de pied ferme et si les Démocrates font prendre quelque résolution contraire à mon honneur, à mon autorité, à ma considération personnelle, je me démetts sur le champ de mon Baliage et j'irai auprès de M. le prince de Condé m'ensevelir s'il le faut sous les débris de la Monarchie. » C'est-à-dire dans l'armée des Princes commandée par leur cousin Louis-Joseph de Condé.

Il est très probable que pendant la dernière semaine d'août Mallet Du Pan se rendit au château de Lausanne, comme l'en priait instamment Gabriel d'Erlach et qu'il y a rencontré le colonel de Salis-Marschlins ² qui s'y trouvait de passage. Le bailli désirait beaucoup cette rencontre. En effet, à la fois très écouté à Zurich et bien vu à Coblençe, Salis-Marschlins pouvait être pour la cause que servaient le bailli et le Genevois un allié utile. Et le bailli comptait aussi sur lui pour engager à un prompt départ un nommé Du Bergier, un messenger de Coblençe qui prolongeait inutilement son séjour à Lausanne ³:

« Le Peuple l'a pris en aversion depuis la querelle qu'il a eue et je crains qu'il ne lui arrive quelque chose de désagréable. »

Mais vers la fin de la première semaine de septembre les événements de Paris et de Savoie durent maintenir les épistoliers l'un à Genève, l'autre dans le Pays de Vaud.

D'une part la nouvelle des massacres dans les prisons de Paris des 2 et 3 septembre, où beaucoup d'officiers et de soldats aux gardes suisses périrent encore, provoqua dans tout le Corps helvétique une indi-

¹ Ludwig-Anton von Tillier joua un rôle dans le parti français ou parti de la paix. Niklaus-Friedrich von Steiger, le vieil avoyer, resté un héros de l'histoire bernoise, menait le parti de la résistance.

² Entre les deux frères dont il pourrait s'agir ici, le plus probable est Anton von Salis-Marschlins (1732-1813), inspecteur général des Suisses et Grisons.

³ Ce Du Bergier et la mission qui lui fut donnée à Coblençe auprès des Suisses a été découvert dans les Papiers Calonne, à Londres, au Public Record Office. Cf. mon *Essai sur la diplomatie du parti des Princes...*, dans *RSH* 1953, p. 358 s. Mais il n'y est pas question de sa querelle à Lausanne.

gnation si vive que la Diète n'hésita plus à rompre ses relations diplomatiques avec le gouvernement usurpateur qui maintenait Louis XVI en prison, et que les partisans vaudois des révolutionnaires n'osèrent plus les défendre ouvertement. De l'autre, la mise en marche de l'armée de Montesquiou, destinée ouvertement à l'invasion de la Savoie, inquiétait à juste titre le gouvernement genevois, menacé d'être encerclé entre Carouge, Gex et Versoix¹. Les Syndics et le Conseil firent appel à leurs alliés bernois et zurichois. La réponse partit de Berne le 26 septembre². Elle annonçait le prochain envoi de renforts aux frontières sous le commandement du colonel Bernard de Muralt³ et ajoutait qu'en cas d'urgence le bailli de Lausanne, commandant en chef de toutes les milices vaudoises, était autorisé à faire avancer au secours de Genève les contingents qu'il avait sous ses ordres.

Gabriel d'Erlach, passé de son rôle civil à son rôle militaire s'établit à Nyon au milieu de ses troupes. Un beau quoique bien court moment pour les contre-révolutionnaires vaudois. A en juger d'après les lettres de Wilhelm de Sévery⁴, pourtant relativement modéré dans ses opinions, à ses parents, l'ardeur martiale était grande parmi les jeunes officiers des milices. « Ils brûlaient du désir de venger leurs frères », les gardes suisses. Jamais en Europe, à Lausanne, les chances des « jacobins » n'avaient paru plus douteuses. Ni à Berne, soit pour les conservateurs qu'inspirait l'avoyer de Steiger, soit même pour les temporisateurs, les conciliants, flétris du nom de « Démocrates » par le bailli de Lausanne, groupés autour de Karl von Frischung⁵. Les Coalisés avançaient en Champagne, on espérait une vigoureuse résistance du roi de Sardaigne, les massacreurs du 10 août et du 2 septembre étaient exécrés dans tout le monde civilisé... Et pourtant, le commandant des troupes vaudoises, parcourant sans arrêt le « Cordon » du Jurarière Yverdon à Coppet, malgré tant de causes d'optimisme, restait inquiet et écrivait à Mallet Du Pan le 11 septembre:

« J'ai eu le malheur de m'apercevoir de l'influence jacobine, même parmi des gens sur lesquels je croyais et pouvais devoir

¹ Il ne faut pas oublier que Carouge était alors en Savoie, Versoix en France.

² Arch. d'Etat de Berne, Manuale X 3, p. 392.

³ Le colonel Bernard de Muralt, trésorier pour le Pays de Vaud. Cf. J.-J. Cart qui a intitulé son pamphlet contre les Bernois: *Lettres à Bernard Demuralt*.

⁴ Lettres inédites qui font parti du fonds de Charrière de Sévery, déposé aux ACV. Wilhelm de Sévery, par sa mère née Chandieu, était aussi un cousin germain de Benjamin Constant.

⁵ Karl-Albrecht von Frischung, trésorier pour le pays allemand.

compter. Je me flatte cependant au moyen de beaucoup de vigueur, d'un peu de douceur et de quelque peu de raison de les avoir remis sur le bon chemin, depuis cet après-midi seulement... C'est un métier véritablement pénible, d'autant plus abominable que n'ayant nul témoin de mes travaux, de mille choses que d'autres ne surmonteraient même pas, je ne peux ni ne dois m'attendre à la reconnaissance de personne, trop heureux au contraire si toutes mes sollicitudes et mes peines ne m'attiraient pas des désagréments et des improbations. Tel est le sort des Républicains qui ne vont jamais que le droit chemin et qui dédaignent les cabales et les intrigues. »

Celles qu'il a sous les yeux sont certes les moins redoutables, puisque, à son poste, il a momentanément les pleins pouvoirs :

« J'ai fait un acte d'autorité, je ne sais comment on le trouvera à Berne. Le lieutenant de la Compagnie qui est allée à Coppet » (où il avait envoyé une Compagnie de Grenadiers protéger le château de Necker, momentanément à Rolle avec sa femme et sa fille pour les éloigner de la frontière), « un Pache de Morges s'était fort distingué en enragerie l'année dernière ¹, j'ai voulu le distinguer à mon tour et je lui ai donné l'ordre de rester chez lui. Il est au désespoir... »

Comme tout bon officier qui sent la poudre, même si son opinion n'est pas celle des chefs !

On le constate par ses lettres, le commandant des troupes vau-doises est fort dominé par les circonstances et l'humeur du moment. Il a ses moments d'optimisme. Depuis la prise de Longwy par les Coalisés ² leur victoire paraissait presque assurée en Suisse et dans les pays limitrophes :

« J'ai reçu une longue lettre fort touchante de plusieurs communautés de Franche-Comté pour me recommander leurs curés exportés ³ ... Le Département et les Districts voisins sont deve-

¹ Ces « enrageries » sont naturellement les manifestations prorévolutionnaires de juillet 1791.

² Alors une place forte importante de l'actuel arrondissement de Meurthe et Moselle. On a vu dans l'exaspération qui éclata dans Paris à la nouvelle de sa reddition l'une des causes des massacres dans les prisons.

³ Les curés réfractaires au serment constitutionnel, tous condamnés à la déportation et à la mort s'ils rentraient.

nus d'une politesse extrême. » (La politesse des jacobins, quel bon signe!)

Mais ce qu'il sentait ou pressentait chez des Vaudois dont on n'aurait dû avoir rien à redouter ne l'en préoccupait pas moins, comme le montre cette proclamation aux troupes à Nyon le 20 septembre:

« Nous avertissons les braves Suisses qui marchent pour la défense de la Patrie qu'il y a à Rolle des coquins » (émissaires français? Vaudois gangrenés?) « qui cherchent à les détourner de leur fidélité et de leur obéissance. Nous les avertissons de ne pas croire à leurs mensonges et à leurs calomnies et nous promettons dix louis d'or à celui qui dénoncera celui ou ceux qu'il saura avoir commis cette scélératesse.¹ »

A propos de quoi lui vient son plus grand accès d'optimisme? Il est impossible de le dire, mais il est certain qu'alors il se déchaîne. Il voit déjà Louis XVI, Sa Majesté Très Chrétienne, allié héréditaire des Suisses, replacé sur son trône avec toutes ses prérogatives et les jacobins de Paris et des villes vaudoises définitivement réduits au silence. Le roi de France reconstituera sûrement alors sa garde suisse, qui vient de lui prouver sa fidélité. Pourquoi n'y rentrerait-il pas avec un très haut grade?

« Je suppose qu'on ne rendra pas ce régiment à l'infâme d'Affry² et pas non plus la charge de lieutenant-colonel à son fils³. Le lieutenant-colonel et le major ont été massacrés⁴ tout cela doit aplanir bien des obstacles... Quoique le baron de Roll soit beaucoup plus jeune que moi⁵, il a cependant rendu de tels services à M. le Comte d'Artois et il est par lui-même si estimable

¹ Publiée dans la *RHV* 1928 p. 30 et 31.

² La conduite du colonel des gardes suisses, Louis-Augustin d'Affry, le 10 août, avait été très sévèrement jugée en Suisse. Absent du combat, au lieu de se solidariser avec ses subordonnés immédiats, Bachmann et Maillardoz, il avait déclaré au Tribunal qu'il n'avait aucune responsabilité dans l'affaire, ce qui avait fait acquitter « ses cheveux blancs », à l'attendrissement des futurs septembreurs.

³ Le fils de L.A. d'Affry, Charles, rentré isolément, laissant ses hommes se débrouiller, n'avait pas brillé non plus.

⁴ Pour le major baron Bachmann, cf. p. 81. Le lieutenant-colonel marquis Jean-Roch-Frédéric de Maillardoz, jeté en prison, fut massacré le 2 septembre.

⁵ Ludwig, baron von Roll, aide de camp du comte d'Artois, l'avait suivi en émigration. Il fut nommé en 1795 colonel du régiment suisse royal-étranger en Angleterre.

que je ne fais nulle difficulté à dire que M. le comte d'Artois lui doit cette récompense » (celle de la charge de colonel des gardes suisses à la place de « l'infâme d'Affry » que le bailli aimerait bien pour lui-même). « Mais si Bachmann et Maillardoz ont été massacrés » (donc il en doute encore) « je crois pouvoir en toute assurance me présenter pour la charge de lieutenant-colonel... Cela dépend de M. le comte d'Artois seul ¹. Cependant je prévois de grands obstacles et il ne faut négliger aucun moyen. J'aurais pu compter sur M^{me} de Lamballe ². Je vous avoue que j'ai écrit aujourd'hui à la comtesse de Gramont, elle me veut beaucoup de bien, elle fera, je compte, parler à M. le Comte d'Artois par M. le duc de Guiche. »

La comtesse de Gramont était la mère du duc de Guiche, qui avait certainement rejoint les Princes à Coblenz. Elle avait elle-même passé quelque temps à Lausanne ³, ce qui l'avait peut-être poussée à « vouloir du bien au bailli » ? Il se disait qu'on n'a jamais trop de protecteurs et que le Genevois aussi pouvait servir :

« Si vous pouviez faire parler M. le maréchal de Castries ⁴ vous me rendriez grand service. Mais il ne faut pas perdre un moment. »

Mallet Du Pan le comprend si bien qu'il répond par retour du courrier. Il va faire une démarche auprès du maréchal, d'autres encore. En l'en remerciant le bailli annonce qu'il va lui-même écrire au marquis de Serent ⁵ :

« Cependant j'aimerais mieux que la proposition vînt de quelqu'un d'autre que moi, je crains qu'on ne s' imagine que c'est dans cette vue que j'ai logé les Princes et Dieu sait que j'étais à mille lieues de cette pensée. »

¹ Le comte d'Artois était colonel général des régiments suisses et grisons sous l'Ancien Régime.

² Donc il savait que l'amie de la reine Marie-Antoinette avait été massacrée le 10 août.

³ Voir : *Gibbon's autobiography*, Oxford 1923, p. 264.

⁴ Charles de la Croix de Castries, ancien ministre de la marine de Louis XVI, maréchal de France, avait toute la confiance du Roi. Il n'avait ni la légèreté ni la véhémence des émigrés. Mallet Du Pan s'était adressé à lui en juillet en Allemagne et ils s'étaient fort bien entendus. Il y a de nombreuses lettres de lui aux archives Mallet.

⁵ Cf. *supra* p. 78, n. 4 et 5.

Il fait aussi savoir qu'il a eu de bonnes nouvelles de Berne. Au lieu des « désagréments et improbations » qu'il avait craints le Conseil de guerre a approuvé sa conduite « en plein ». Quant au Conseil Secret s'il lui a écrit :

« une lettre assez malhonnête parce que je lui avais dénoncé la démocratie d'un bourgeois de Berne qui a des amis dans ce Tribunal (ces messieurs n'aiment pas la vérité), je lui ai répondu en conséquence ».

Il est donc moins dégoûté ce 15 septembre 1792 que la veille et l'avant-veille où il avait écrit à Mallet Du Pan :

« A la fin, on se lasse de tout, et je vous avoue, Monsieur, que je suis si excédé du républicanisme » (même à la bernoise) « que je suis décidé à m'en tirer à tout prix. Pour cela je n'ai que deux moyens, l'un et il y a longtemps qu'il me trotte par la tête, est d'aller vivre, en particulier très indépendant, à Naples et en Sicile. L'autre est de rentrer en France et de me remettre dans le monde » (en rentrant aux gardes suisses, évidemment). « Le premier peut-être me conduirait au vrai bonheur, mais je crois cependant le second plus analogue à mon caractère. »

Le 20 septembre 1792, Gabriel d'Erlach écrit une dernière fois, de Lausanne, à Mallet Du Pan. Il est fort satisfait des décisions votées aux CC de Berne le lundi précédent (16 septembre), par cent quarante voix contre neuf ou dix :

« Le gouvernement de Paris n'est pas reconnu, on insiste sur l'évacuation de l'évêché de Bâle ¹, on expulse tous les Français suspects et tous les militaires suisses restés en France sont sommés de rentrer. »

Il est satisfait aussi, et fier, d'avoir appris que son signalement a été publié au Pays de Gex « où l'on a fort envie de me pendre ». Cependant à voir la mollesse de certains magistrats vaudois « il me prend quelquefois envie d'aller avec un bâton d'un bout de la ville à l'autre et d'en donner à tout le monde ».

Dans l'intervalle qui s'écoule (huit ou neuf mois) entre cette lettre du bailli de Lausanne et celles de la seconde série, les événements

¹ Cf. *supra* p. 79, n. 2.

n'avaient pas été favorables à la cause des interlocuteurs. Après le grand jour du 29 septembre où Gabriel d'Erlach, au port de Nyon avait confié à une flottille, dirigée par le colonel Albert de Watteville, 1600 hommes (500 Vaudois, mille Bernois et Zurichois) envoyés au secours de Genève¹ où ils furent reçus avec enthousiasme, les déceptions recommencèrent. On apprit que les Coalisés, arrêtés à Valmy, rebroussaient chemin vers leurs frontières et que la Savoie, dégarnie de troupes piémontaises, supportait presque passivement l'occupation française. Les pourparlers pour l'occupation de Genève traînèrent tout le mois d'octobre entre le Conseil de Paris, le général de Montesquiou à Carouge, menacé de disgrâce, et le gouvernement genevois. Vers la mi-novembre, ils n'avaient pas encore abouti quand Montesquiou, accusé de trahison par les jacobins de Paris, prit la fuite vers la Suisse².

Genève fut épargnée, mais le mouvement révolutionnaire y grandit rapidement et les Suisses y étaient devenus impopulaires quand ils l'évacuèrent le 1^{er} décembre. Mallet Du Pan, désolé, quitta alors sa patrie pour s'établir à Lausanne avec sa famille, sinon au Château, du moins sous sa protection. Mais là aussi les victoires de la 1^{re} République, défensives au nord, offensives en Savoie, avaient agi et, quoique moins ouvertement qu'à Genève puisqu'ils ne pouvaient encore prendre le pouvoir, les amis de la Révolution, sournois ou déclarés, étaient de plus en plus nombreux.

Comme Mallet Du Pan et le bailli ne s'écrivaient plus puisqu'ils se voyaient tous les jours nous n'avons pas dans le fonds de Londres de détails sur « le pourrissement » de Lausanne pendant les premiers mois de 1793. Il était la conséquence, le corollaire de celui de tout le Corps helvétique depuis que, renonçant à expulser Barthélemy de Baden, on avait dû, sans le reconnaître officiellement, le tolérer; sans pouvoir parer ses adroites manœuvres de diplomate chevronné, prudent, patient, et d'ailleurs, dans son for intérieur, favorable au maintien de l'état des choses en Suisse³. Mais on sait d'autre part que,

¹ « J'ai jeté 2000 hommes dans Genève » écrit Gabriel d'Erlach dans son récit de l'événement.

² Anne-Pierre de Montesquiou-Fezensac fut accueilli en Suisse en ami, voire en sauveur. Il y resta, à Bremgarten jusqu'à son retour en France, en 1795. Cf. DOROTTE BERTHOUD, *Le Général et la Romancière*, Neuchâtel 1959.

³ Dans son *Essai historique sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétiques*, extr. du *Mercure britannique*, octobre 1798, p. 85 s., Mallet Du Pan estime que ce fut fatal pour les Suisses. Ils prirent trop de confiance en Barthélemy qui, dès qu'il ne servit plus les intérêts du gouvernement français, n'était plus qu'un homme sans pouvoir.

sous le couvert d'une neutralité helvétique que les deux camps se reprochaient mutuellement de violer, une espèce de trêve provisoire s'était établie entre la « droite » fidèle aux Bernois et une gauche en sympathie avec « les jacobins ». Les premiers n'osaient plus prôner ouvertement une guerre contre la France régicide, ni les seconds se proclamer ses alliés. Entre eux, les hommes du juste milieu, peut-être une « majorité silencieuse » tenaient l'équilibre. Ils avaient très généralement réprouvé le procès et la condamnation de Louis XVI, ils ne partageaient pas les fureurs parisiennes, puis genevoises. Opportunistes, attentistes plus ou moins conscients, ils savaient bien qu'il leur faudrait s'incliner devant le plus fort, France ou Europe, mais tant que la fortune restait incertaine la neutralité helvétique était le meilleur bouclier. Quant aux baillis du Pays de Vaud, tout en s'efforçant au calme vis-à-vis des « mauvais sujets » tant que ceux-ci se tenaient cois, ils estimaient que leur devoir ne consistait pas seulement à les surveiller, mais à récompenser les bons, et vers la fin de mars 1793 une distribution de médailles, d'une générosité inusitée, donne aux historiens une liste intéressante de zélés partisans des Bernois ¹ et de leurs meilleurs titres à la reconnaissance de LL.EE. On y voit que, jugés par le commandant général des milices vaudoises, ils étaient surtout militaires.

Si Mallet Du Pan estimait indispensable en 1793 de maintenir la traditionnelle neutralité du Corps helvétique entre la France et l'Empire, ce n'était pas à la manière des opportunistes; il la voulait forte, bien armée, vigilante, il comprenait que son seul salut consistait dans celui des Européens raisonnables qu'il s'efforçait de grouper contre la Révolution française, passionnée, nationaliste, violente. Si elle triomphe, c'est la fin de l'Europe. Pour la combattre plus utilement que de Lausanne, il écouta les encouragements du maréchal de Castries qui se trouvait alors auprès du duc de Brunswick ²; à Lausanne, où il vivait depuis quatre ou cinq mois, Mallet Du Pan demanda le 13 mai 1793 un passeport pour l'Allemagne. Il s'y intitula professeur d'histoire et c'était bien en effet ce qu'il était, enseignant au jour le jour à ses correspondants l'histoire contemporaine; et il s'y disait originaire d'Aubonne et de Chexbres ³ pour se séparer de ses trop turbulents

¹ Cf. annexe III.

² C'est chez ce protecteur, son adversaire pendant la guerre de Sept ans, qui lui témoigna les plus grands égards, qu'il mourut.

³ ACV, Ea 8/1.

concitoyens de Genève. Après avoir vu beaucoup de sympathisants en Allemagne, mais sans avoir réussi à les grouper et à les galvaniser comme il aurait voulu, il se rendit à Bruxelles où il publia un livre, de petit format mais de texte très dense: *Considérations sur la nature de la Révolution de France et les raisons qui prolongent sa durée*. La ville, toujours au pouvoir des Autrichiens, était pleine d'émigrés français et la sévérité avec laquelle il jugeait leurs erreurs l'y fit huer à plusieurs reprises. Mais plus tard le comte d'Artois se prononça, quoique sans enthousiasme, en sa faveur ¹ et plusieurs hommes d'Etat non français admirèrent avec la vigueur de son style celle de ses raisonnements et la sûreté de ses informations. C'est ainsi que Lord Elgin ² lui demanda un mémoire sur l'état des partis et de l'opinion publique en France d'où lui venaient toujours des renseignements sûrs. C'est à ce moment-là aussi qu'il fut choisi comme correspondant attitré de la Cour de Vienne par l'intermédiaire d'un Vaudois au service de l'Autriche, le major puis colonel Frossard ³, un ami de Gabriel d'Erlach qui le lui avait recommandé avec insistance dans les lettres qu'il lui envoyait depuis son départ.

Il y parlait au Genevois de sa famille restée à Lausanne:

« Madame Mallet et ses filles se portent bien... Madame Mallet m'a chargé de vous dire qu'elle vous prie de ne pas mettre votre nom à l'ouvrage que vous allez publier, de peur qu'on ne vende vos effets à Paris » ⁴.

Il y parlait aussi des nouveaux émigrés français, bien différents dans leurs opinions politiques de ceux qui étaient venus de 1789 à 1791. Comme de M^{me} de Sillery et de « Mademoiselle Egalité » qui n'avaient pas été autorisées à vivre auprès de M^{me} de Montolieu ⁵ et qui erraient en Suisse. Ou de M^{me} de Staël d'un ton à donner à

¹ *Mémoires et correspondance de Mallet Du Pan...*, t. II, p. 502.

² Thomas Bruce, Lord Elgin, celui qui transporta au British Museum les frises du Parthénon, n'oublia pas le Genevois lorsqu'il se réfugia à Londres.

³ Marc-Emmanuel Frossard, plus tard encore général, cf. *infra* p. 000, n. 000. Voir aussi: HENRI PERROCHON, *Evasion dans le passé romand*, Lausanne 1941, p. 75-103: *Marc Frossard*.

⁴ Un frère de Mallet Du Pan, qui put se rendre à son ancien logis parisien en 1795, n'y trouva plus rien, mais ce n'est peut-être pas la faute des *Considérations*. Voir: *Mémoires et correspondance de Mallet Du Pan...*, t. II, p. 209.

⁵ Mademoiselle Egalité est la fille du duc d'Orléans « Philippe Egalité ». M^{me} de Sillery, sa gouvernante, est plus connue sous le nom de M^{me} de Genlis. Cf. D. BERTHOUD, *Le Général et la Romancière*, pour ses relations avec M^{me} de Montolieu.

penser qu'il n'était pas du tout tombé amoureux d'elle, comme elle l'a dit, cru, ou voulu croire ¹. Ou de l'affreux jacobin Rotondo, un Piémontais accusé peut-être à tort d'avoir participé au meurtre de M^{me} de Lamballe, et du soin qu'il avait pris à le faire transférer d'une prison à Nyon au château de Chillon, tenant à le remettre de sa part aux geôliers du roi de Sardaigne ². Il lui décrivait aussi le passage en grand appareil d'une mission diplomatique que la Convention envoyait à travers la Suisse et les Grisons. Elle se composait de Huguet de Sémonville, nommé par « les jacobins » ambassadeur de France à Constantinople, et de Hugues Maret, accrédité par eux à Naples ³. Ces indésirables s'arrêtent trop longtemps à Lausanne à son gré et y font trop d'esbroufe :

« Je fis dire à Sémonville qu'il devait poursuivre sa route par huissier... La rue de Bourg était remplie de curieux, émigrés et démocrates... Un des premiers a eu, me dit-on, le grand plaisir de donner un grand coup de poing à Sémonville sur l'escalier de la Couronne. »

De son côté le bailli de Lausanne fait ce qu'il peut pour que « les deux coquins » n'arrivent pas à bon port :

« J'ai intercepté une lettre pour Maret où j'ai appris qu'ils trouveront des papiers à Zurich. J'ai envoyé cette lettre à Salis qui, s'il est à Zurich, trouvera le moyen d'escamoter le billet... Ils ne peuvent éviter de faire environ cent pas sur le Milanais » (alors possession autrichienne). « M. le comte Wolzech a été instruit de leur passage » (par lui, plus que probablement) « ainsi il faut croire qu'ils auront de la peine à arriver. »

Puis voici de mauvaises nouvelles :

« Je crois que par inertie ou mauvaise volonté de M. de Wolzech et du baron de Cronthal ⁴, Sémonville et Compagnie trouveront non seulement le moyen de s'évader de ce Païs » (les Grisons) « mais y gagneront tant de partisans qu'ils y feront assommer les

¹ *Lettres de M^{me} de Staël à Narbonne*, paru dans *NRF* 1960, p. 183.

² M^{me} de Lamballe était apparentée au roi de Sardaigne.

³ D'une famille de noblesse de robe, Huguet de Sémonville, rallié à la Révolution, servit depuis lors « avec dévouement » tous les régimes de la Convention à Louis-Philippe. Maret s'attacha particulièrement à Napoléon qui le fit duc de Bassano.

⁴ Le baron de Cronthal représentait l'Empereur à Coire.

Autrichiens, s'ils le jugent à propos. J'ai indiqué à Cronthal un moyen infaillible pour se saisir des brigands et de leur pacotille, mais jusqu'à présent il ne s'est fait que des dispositions sur les frontières avec tant de fracas qu'ils se sont arrêtés... et ont envoyé un courrier aux chefs des Trois Liges pour demander une escorte... mais ceux-ci, en fins Gobe-mouches, se sont contentés d'envoyer un passeport... »

Puis heureusement tout s'arrange. Les Autrichiens réussirent à s'emparer « des coquins », des « brigands » qui, partis ambassadeurs de Paris furent gardés prisonniers jusqu'à la fin de décembre 1795; ils furent échangés alors avec d'autres otages contre Madame Royale, la fille de Louis XVI.

Il en alla tout autrement d'une autre entreprise pour la cause de la Sardaigne combinée par le marquis de Sales, noble savoyard des environs d'Annecy, venu tout exprès de ce côté-ci du Léman, et par Joseph de Maistre, alors résident de Sardaigne à Lausanne. Le bailli, mis au courant, avait au moins fermé les yeux et son aide de camp Bergier¹ avait enrôlé des dragons vaudois qui devaient rejoindre 200 Piémontais passés en fraude à travers le Valais pour envahir la Savoie alors presque dégarnie de troupes françaises, par les cols qui mènent de Martigny à Argentière. Mais à Martigny les dragons qui avaient ignoré jusqu'alors leur destination, avaient refusé d'aller plus loin:

« Ils ont fait des dépositions de vrais jacobins. L'ordre est donné partout d'arrêter Bergier à son retour... Enfin on a fait tout ce qu'on a pu pour me perdre. Cette affaire a fait que j'ai été vraiment forcé de demander ma démission de tout commandement militaire... A Berne, j'ai honte de le dire, on a jeté les hauts cris contre ce passage des Piémontais » (un manquement à la neutralité du Corps helvétique et de ses alliés) « pendant que tout l'hiver des Français ont passé et repassé sur le territoire de Genève sans qu'on ait rien dit. » D'ailleurs « il part tous les jours du monde publiquement, des mauvais sujets à la vérité, pour aller dans les gardes nationales qui sont farcies de Suisses ».

Si du moins les Piémontais avaient remporté en Savoie les succès qu'on avait annoncés d'abord, mais c'étaient de fausses bonnes nou-

¹ Ferdinand-Charles Bergier, né en 1761, directeur du manège de Lausanne.

velles. On s'explique que le bailli de fort méchante humeur vît alors la vie en noir, et les jacobins de Lausanne plus nombreux que jamais :

« L'esprit français gagne tous les jours davantage le peuple des villes aussi mauvais qu'il ait jamais été... On danse, on chante la Carmagnole. Les ministres dans la chaire substituent le titre de Citoyens à celui de frères et amis... Nous préparons nous-mêmes une Révolution à laquelle nous n'échapperons pas... Barthélemy caresse tout le monde, envoie des fragments de lettres mielleuses du Ministre des Affaires Etrangères ¹... : que les livraisons de sels arriérés seraient payées aux Cantons qui auraient reconnu la République ²... J'ai découvert une autre manière bien autrement forte... Oh, je ne suis pas étonné qu'il y ait tant d'amis de la République... Le moyen le plus sûr, le plus efficace de la propagande le voilà. Les principales personnes des villes du Pays de Vaud qui ont des rentes en France, par exemple M. Couvreu de Vevey ³, sont payées de leurs rentes en plein et lorsque cela ne se peut pas on leur bonifie un surplus. Par exemple si les assignats perdent 50 % on leur donne 150 pour 100. Vous comprenez, Monsieur, que je ne veux pas rester dans ce pays, je grille d'impatience que mon affaire soit finie » (ses années de balliage évidemment) « et je suis bien décidé à m'en aller le plus tôt possible que je pourrai sans savoir encore où. Vos conseils me détermineront. »

Mais Mallet Du Pan n'aura pas de conseils providentiels à donner au bailli. C'est lui au contraire, en lui recommandant une fois de plus Frossard : « Voyez-le, je vous en prie le plutôt que vous pourrez et croyez que son influence est très grande » qui mettra Mallet Du Pan sur une piste utile. Si d'Erlach pensait alors à aller vivre soit en Autriche, ou aux Pays-Bas ou au Milanais, il devait être déçu. A peu de mois de là, il retrouvera simplement le Genevois et sa famille à Berne où ils passeront plus de trois ans très près l'un de l'autre, l'ex-bailli devenu sénateur et le publiciste traité en protégé de marque ⁴

¹ Lebrun, ministre en 1792/3, guillotiné en 1793.

² Bâle fut, naturellement, le premier canton à le faire.

³ Daniel-Emmanuel Couvreu qui devint premier président de la Municipalité de Vevey en 1798.

⁴ Vu son mérite et ses circonstances financières un don lui fut accordé le 29 avril 1793 : quarante doublons (selon sa provenance, le doublon pouvait valoir de deux à quatre louis), voir : Manuale XI, 267. Il facilita le nouveau départ de Mallet pour l'Allemagne.

dont on écoute renseignements et conseils même s'il est impossible d'en tirer parti ou de les suivre. Les deux hommes échangèrent encore des lettres au cours de quelques absences de Gabriel d'Erlach; mais comme il n'y est presque jamais question de ce que le Genevois appelle dans son *Essai* « la province de l'Etat de Berne où l'on parle le français », ce sont les lettres de Frossard qui nous occuperont maintenant.

La première de ces lettres, fort longue, écrite en décembre 1794 du quartier général de Mulheim, prouve que Mallet Du Pan avait enfin suivi le conseil que lui donnait le bailli et qu'il s'était rapproché l'année précédente du jeune officier, qu'il lui avait parlé et écrit à plusieurs reprises et que celui-ci avait été tellement intéressé par ses vues politiques qu'il avait désiré céder à un autre « l'avantage précieux de lire vos lettres »; et cet autre, il avait jugé que ce devait être un ministre de l'Empereur. La proposition plut beaucoup au publiciste qui ne pouvait avoir à la Cour de Vienne une recommandation plus efficace que celle de Frossard, qui alors n'était plus aide de camp du Prince Esterhazy mais colonel-adjutant du général de Clerfayt¹. Henri Perrochon l'a déjà constaté par la lecture de ses lettres intimes, Frossard s'était fait à Vienne les plus hautes relations. Il en avait entre autres avec le comte de Colloredo « chevalier de la Toison d'Or, Chambellan et Conseiller Intime, ministre d'Etat et de Cabinet de Sa Majesté l'Empereur et Roi » et l'un de ses conseillers politiques. Colloredo, qui avait déjà entendu parler « des rares talents » du Genevois convint qu'il était fâcheux qu'on n'eût pas plus tôt demandé ses conseils et qu'il fallait éviter de retomber dans les fautes si nuisibles du passé en informant directement François II. Il arrangea donc minutieusement une mise en marche conforme à l'étiquette. Frossard enjoignit à Mallet Du Pan d'écrire au Ministre qu'il acceptait les conditions offertes: cent ducats par an, payables tous les six mois:

« une lettre très claire et bien soignée » précisait Frossard.
« Vous témoignerez avec empressement et la plus respectueuse reconnaissance de la permission que Sa Majesté daigne vous accorder de Lui transmettre vos observations... Dans cette lettre

¹ Karl de Clerfayt, né aux Pays-Bas autrichiens, ne put en repousser les troupes républicaines. Mais, à l'armée du Rhin, il put leur reprendre momentanément Mayence.

il y en aura une incluse pour Sa majesté l'Empereur qui doit être simple et très énergique, où vous exprimerez à ce Monarque tout ce que votre bonne tête et votre âme peuvent vous suggérer, puis une note officielle où vous entrerez directement en matière. »

Ainsi débuta cette Correspondance de Mallet Du Pan avec la Cour de Vienne que, cent ans plus tard, André Michel jugeait assez intéressante pour la publier *in extenso*, lui donnant en guise de préface un jugement très flatteur de Taine sur le Genevois ¹. Mais elle priva Frossard de son courrier politique et nous n'avons de lui en 1795 que de courts billets de loin en loin. Il avait obtenu d'être détaché de l'état-major :

« Je vous ai touché un mot dernièrement de l'intention où j'étais de supplier Sa Majesté de me remettre à la troupe, préférant avec raison au métier que je fais depuis deux ans, surtout de la manière dont on connaît, envisage et conduit les choses, une situation plus indépendante, plus agréable, plus brillante. Il est dur, pour un homme qui pense, de ne rencontrer sur son chemin qu'ignorance et préjugés... Je ne sais pas dans quel régiment je serai placé, je vous le marquerai. Ce sera une différence prodigieuse de travail. »

Moins qu'il ne l'avait imaginé puisque tout le long du Rhin les armées adverses se stabilisaient et qu'un armistice intervint bientôt entre les troupes tricolores et celles de l'Empereur. Ne lisant plus ce que Mallet Du Pan écrivait à la Cour de Vienne, Frossard avait de la peine à se rendre compte que, depuis la chute de Robespierre, la situation avait peu à peu changé et que les ennemis de la Révolution pensaient de moins en moins à la vaincre militairement, par des victoires toujours espérées en vain, mais politiquement, par la propagande à l'intérieur où les partisans d'un retour à la monarchie se multipliaient. Influencés par le précédent de la révolution d'Angleterre, beaucoup de royalistes cherchaient un général Monk français qui ramènerait le roi, ou du moins un roi. Cette année-là justement ils découvrirent Pichegru ². Pendant les quelques jours que Frossard passa en Suisse, Mallet Du Pan put le mettre un peu au courant :

¹ *Correspondance de Mallet Du Pan avec la Cour de Vienne*, Ed.: A. Michel, Paris 1901.

² François Pichegru fut mis, après la conquête de la Hollande, à la tête de l'armée du Rhin. C'est là qu'il se rapprocha des royalistes.

« Bade (avril 1795). Je compte partir d'ici le 6, arriver à Berne le 10 ou le 11. Je resterai au plus 48 heures dans cette ville faisant cette course incognito et sans permission. J'aurai la douceur d'embrasser mon père ainsi que mon cousin le colonel de Saugy ¹. Je me fais une fête de vous revoir ainsi que M. le baron d'Erlach... Faites-moi le plaisir, comme mon arrivée à Berne ne pourra manquer d'être connue, de prévenir publiquement que c'est un rendez-vous donné à mon Père pour l'embrasser au début de la campagne... »

La nouvelle orientation des contre-révolutionnaires aura un peu consolé Frossard, quand il l'aura apprise, du déplaisir de voir la Prusse se retirer de la coalition après ce qu'il avait appelé « les tripotages de Bâle », la paix qui venait de se signer entre ce royaume et la nouvelle République; à la grande joie des « jacobins » de la ville, de plus en plus actifs sinon nombreux ². Il pourra aussi un mois plus tard réfuter une fausse nouvelle parue dans la *Gazette des Deux Ponts* « feuille accréditée partout et surtout à Vienne... que vous étiez membre d'un Club suisse, fort liés avec MM. de Lameth et Montesquiou » ³.

Quelques mois plus tard, en permission régulière cette fois, c'est lui qui donne à Mallet Du Pan ses impressions sur le Pays de Vaud. Le 12 février 1796:

« Il y a aujourd'hui précisément un mois que je suis à Nyon. Je ne peux donner moins à ma ville natale et surtout à mon père. Je compte partir aux premiers jours de la semaine prochaine. Mon itinéraire sera Aubonne chez M. de Saint-Saphorin ⁴, Lausanne, Moudon, Yverdon, puis Berne où, étant à portée de la frontière et de l'armée du Haut Rhin, j'attendrai, si l'armistice dure encore, la première nouvelle de sa rupture pour rejoindre sur le champ mes étendards. »

On voit que, comme l'avait déjà remarqué Henri Perrochon à la lecture de la correspondance de Marc Frossard avec sa famille que

¹ Daniel-Louis Frossard de Saugy, un cousin éloigné.

² Conclue sous les auspices de Barthélemy et de Pierre Ochs, le 5 avril 1795.

³ Il ne semble pas que Mallet Du Pan ait jamais été en relations avec le général de Montesquiou et il en eut fort peu avec Théodore de Lameth qui fut, lui, un persévérant conspirateur.

⁴ La famille de Mestral portait ce nom depuis le mariage de la fille unique de Pesme de Saint-Saphorin, le fameux agent d'Eugène de Savoie, avec un Mestral. Il peut s'agir ici du père, Charles-Albert de Mestral, né en 1740, ou du fils Henri-Georges, né en 1770, car tous deux étaient de chauds partisans des Bernois.

le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* a parfaitement tort de dire que les actes et les écrits favorables à la Révolution française de son frère, le pasteur et professeur Sigismond Frossard¹, avaient valu au colonel sa disgrâce à Vienne.

« Il s'est passé tant de choses plus ou moins inconcevables depuis que je vous ai quitté » continue l'officier « que nos conversations réciproques vont devenir du plus grand intérêt. Combien de fois ne vous ai-je pas désiré à mes côtés pour avoir un homme qui me comprît et avec lequel surtout je puisse m'entretenir à cœur ouvert ! Les armées respectives, suivant mes dernières lettres, sont en pleins quartiers d'hiver, sur une ligne que la difficulté des subsistances rend très étendue. Mon régiment est maintenant près d'Heilbronn... J'ai vu deux ou trois fois M^{me} de Staël. C'est l'imagination personnifiée. Elle s'ennuie à Coppet. Dans quelques jours elle ira à Lausanne. Quelle femme ! Nous en parlerons. Elle croit à la plus brillante campagne ; elle nie les besoins de la France ; elle est républicaine ardente ; elle méprise le reste de l'Europe... »

Contrairement aux émigrés de la première heure, Mallet Du Pan avait gardé beaucoup d'estime pour Necker, et il louera son ouvrage sur la Révolution française, qui parut cette année-là². Mais il avait de sa fille une opinion bien moins favorable, que les propos rapportés par Frossard n'étaient pas faits pour améliorer. Elle, au contraire, qui aimait peut-être à accueillir Frossard surtout parce qu'il était bel homme, aurait voulu attirer Mallet Du Pan pour son talent³, mais elle n'y réussit pas⁴.

« Très entre nous » continuait Frossard dans cette longue lettre « je suis fort mécontent de l'armistice, et encore plus de la position où est restée l'armée du Bas Rhin à la suite de cette suspension

¹ Sigismond Frossard, pasteur puis professeur de théologie en France, y était devenu un chaud républicain.

² *De la Révolution française*, 2 vol., 1796.

³ « Il refusa » dit son biographe, « en prétextant une indisposition, une entrevue avec M^{me} de Staël qui ne se méprit pas sur le motif du refus ». Voir : *Mémoires et correspondance de Mallet Du Pan...*, t. II, p. 110.

⁴ « Un esprit aussi supérieur que celui de M. Mallet Du Pan aurait dans tous les temps assurément excité ma curiosité ; mais j'éprouve aujourd'hui un besoin presque insensé d'entendre parler de la France avec raison et justice ; les opinions extrêmes fatiguent mon esprit par leur monotone absurdité... Je me détache avec un sensible regret d'une heure d'un plaisir réel. *Mémoires et correspondance...*, t. II p. 110.

funeste. Quant à celle du Haut Rhin elle ne pouvait avancer davantage, ni être ailleurs. Je ne blâme que le camp retranché de Mannheim. Les camps retranchés qui peuvent être tournés et les positions permanentes ne valent rien avec les Français. Le gouvernement français marche au milieu de la disette, du désespoir, des décombres et des larmes. Ailleurs on se prépare à de nouvelles guerres et on songe à usurper des provinces tandis que la France usurpe la société tout entière. Cette année verra de nouvelles et innombrables calamités. A présent que j'ai revu notre beau lac, je voudrais mourir... » Il ajoute pourtant qu'il a trouvé « ce pays, généralement et avec des exceptions insignifiantes, extrêmement changé en bien ».

Evidemment dans ses opinions politiques !

Ainsi, un témoin intelligent nous l'affirme, les sympathies pour la I^{re} République française dont on connaissait la situation financière quasi désespérée, avaient beaucoup diminué ici juste avant le pillage de l'Italie qui la remit en selle. Et alors, après « les nouvelles et innombrables calamités » pour l'Empire prédites par Frossard, les opportunistes vaudois changeront de nouveau d'attitude. Nous ne connaissons malheureusement pas sur ce revirement l'avis de Frossard puisque cette lettre est la dernière qui ait été conservée dans les archives Mallet. Ce silence comme celui que le Genevois garde sur Frossard dans son *Essai*, alors qu'il loue expressément la fidélité aux Bernois d'un ami commun à lui et au colonel autrichien, Ferdinand-Isaac de Rovéréa ¹ donne à penser qu'une certaine froideur se glissa dans leurs relations, au cours des deux années suivantes, si désastreuses pour la cause qu'ils servaient. On s'expliquerait mal sans cela qu'après avoir cité dans son *Essai* les deux cousins La Harpe, pour lui parfaitement méprisables, l'un, Frédéric-César « bon tout au plus à faire un démagogue de village », « se titrant de colonel pour avoir enseigné la grammaire aux jeunes Grands-ducs », « tramant la ruine de sa patrie auprès des cinq Tibères de Paris » (comme il appelle les cinq Directeurs); l'autre, le général Amédée « dépourvu de l'esprit le plus vulgaire » ², il ne nomme, au lieu de Vaudois ralliés aux Français bien plus notoires, que le cousin du colonel :

¹ Chef des soldats vaudois restés attachés aux Bernois en 1798, la « légion fidèle ». Il écrivit des *Mémoires* publiés en 1848.

² *Essai...*, p. 79, 165 et 166.

« Un certain de Saugy » (dont il ne manque pas d'insinuer que son titre de colonel n'était pas plus militaire que celui de La Harpe) « chef d'une députation de traîtres allés solliciter le général Ménard d'envahir leur patrie dont ils venaient lui apporter les clefs ¹ ».

Un refroidissement qui semble injuste vis-à-vis de Marc Frossard ² à qui n'incombaient ni les défaites autrichiennes, ni le traité de Campo-Formio, ni la défection de son cousin, et dont nous savons par Henri Perrochon qu'il ne voulut pas rentrer dans la Suisse « régénérée » tant que les troupes françaises y sévissaient. Mais il est permis aux proscrits d'être injustes. Or, tandis qu'il rédige fiévreusement à Londres, en été 1798, cet *Essai* qui donnera du pain à sa famille, gravement atteint de la « maladie de poitrine » dont il mourra moins de deux ans plus tard, Mallet Du Pan a été privé nominativement de sa nationalité genevoise. Lors de l'annexion sans coup férir par les troupes françaises de sa République natale, il a été déclaré indigne de devenir citoyen du département du Léman. Comme Francis, plus tard sir Francis, d'Ivernois et Jacques-Antoine Du Roveray ³ qui n'auront comme lui d'autre recours que l'Angleterre.

Dans cet *Essai*, mélange passionné de faux, d'incertain et de vrai dont il serait intéressant de discuter scientifiquement toutes les assertions, son amertume l'amène même à égratigner Gabriel d'Erlach dont jusqu'à son expulsion de Berne il avait compris et souvent partagé tous les sentiments. C'était par lui que le Genevois avait appris, un vendredi de juillet 1797 la triste nouvelle:

¹ *Essai*..., p. 219.

² Quoiqu'il s'entendît fort mal avec les émigrés, Mallet Du Pan s'est peut-être rappelé qu'ils avaient véhémentement soupçonné Frossard — ce roturier « bernois » de l'armée autrichienne — de double jeu. Ils l'accusèrent notamment d'avoir déconseillé en 1792 au prince Esterhazy, dont il était l'aide de camp, une violation de la neutralité helvétique qui aurait permis de prendre l'armée républicaine à revers. Or celui qui avait déconseillé le mouvement, c'était le représentant de l'Autriche en Suisse, Greifenegg. Mais les émigrés se méfiaient et des roturiers parvenus et de l'Autriche, et Mallet Du Pan n'avait pas les mêmes préjugés. Voir pour Frossard: ALFRED RUFER, dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1966, p. 554, et contre Frossard: R. DE GRANDSAIGNES, *ibid.*, 1965, p. 368 et 369.

³ Francis d'Ivernois (1757-1842) joua par la suite un rôle assez important dans la diplomatie britannique. Jacques-Antoine du Roveray (1757-1814) n'en eut qu'un minime.

« Je suis au désespoir, mon cher Mallet, de ce que je suis chargé de vous annoncer. M. l'avoyer de Mulinen ¹ a ordre du Conseil secret de vous dire de partir, et il m'a prié de vous en prévenir, ne pouvant se dispenser d'exécuter cet ordre au plutôt. On a pris prétexte qu'on ne pouvait tolérer le collaborateur d'un papier français » ².

Il adoucit le message le lendemain: « L'avoyer de Mulinen a récrit que le Conseil était satisfait de vos éclaircissements. Rien n'empêche donc que vous restiez les deux mois que vous aviez témoigné vous être nécessaires. » Mais il semble bien qu'il ait dû partir avant. On redoutait trop Bonaparte et son voisinage à Milan.

On ne trouve point d'éloge de Gabriel d'Erlach dans l'*Essai* mais au contraire un reproche mal déguisé:

« Le gouvernement (bernois) aperçut que le Pays de Vaud allait lui échapper... En conséquence il... mit cette province sous le commandement militaire du Conseiller d'Etat baron d'Erlach de Spietz, alors membre de la Commission de Lausanne. Par ses connaissances locales, par le crédit dont il jouissait, par l'opinion qu'on avait de sa fermeté et de ses talents, personne n'était plus propre que ce magistrat à justifier la confiance publique; mais, par des motifs qui me sont restés inconnus, il refusa sa nomination et suivit à Berne les autres commissaires ³. »

Or Mallet Du Pan a connu ces motifs, par le récit que l'ex-bailli de Lausanne lui a adressé lui-même sur les événements de janvier 1798 à Lausanne. Il l'a même écrit pour les lui donner: « mon principal but a été de justifier M. d'Erlach vis-à-vis de M. Mallet » ⁴. Le Genevois avait-il déjà lu ce récit lorsqu'il écrivit l'*Essai*? Ou s'il ne l'a connu qu'après a-t-il été convaincu que l'ex-bailli de Lausanne était en droit de refuser ce mandat trop tardif, voué à l'échec? C'est peu probable. Dans la douleur de l'exil, de la défaite, de la maladie, Mallet

¹ Albrecht von Mulinen, avoyer de Berne comme Steiger. Leurs fonctions alternaient. Il avait été nommé en 1791, quatre ans après Steiger.

² Dans quatre numéros de juin de *La Quotidienne* (journal « monarchien »), Mallet Du Pan avait dénoncé la politique spoliatrice du Directoire. Ce qui concernait Venise et Gênes avait particulièrement blessé Bonaparte.

³ *Essai...*, p. 214.

⁴ *Nottes relatives à la Révolution...*, dans *RHV* 1957, p. 97.

Du Pan ne peut plus penser à l'Etat de Berne que comme à cette République modèle admirée par Montesquieu. Des fortunes modiques, un gouvernement intègre, raisonnable, à l'autorité patriarcale, « nulle dépense utile qui fût négligée, nulle dépense superflue qui ne fût écartée, nul besoin subit auquel il ne fût pourvu... » Et quinze pages de ce ton-là ! Aussi ne peut-il plus sympathiser qu'avec les plus éclatantes victimes de sa ruine, l'avoyer Steiger, ce héros antique, Karl-Ludwig von Erlach massacré par ses soldats affolés¹ et les autres officiers qui ont subi le même sort. Et plaindre l'aimable peuple vaudois, dont les sept huitièmes, il en est persuadé, « idolâtraient les Bernois² ».

¹ Dont Mallet Du Pan croit qu'ils avaient été avertis, par « des jacobins » évidemment, que leurs chefs les trahissaient. *Essai...*, p. 301.

² *Essai...*, p. 194.

ANNEXE I

AE Berne, Akten XI a, n° 138

Nous le Colonel Charles de Ryhiner, Baillif de Morges, sçavoir fesos qu'étant bien avéré que le brave et malheureux Régiment des Gardes suisses, qui a tant donné de preuves de modération, a été en partie massacré et égorgé à Paris le 10 du courant sous les yeux de l'Assemblée Nationale, uniquement parce qu'il était resté fidèle à son devoir et à sa consigne et qu'il a repoussé la force par la force, qu'il n'a cédé que faute de munitions; que même des malades, femmes et enfants dudit Régiment et beaucoup d'autres Suisses qui n'ont point eu part à cette affaire ont aussi été égorgés; vû cette affreuse conjoncture pour la nation suisse, nous pensons que tous les ressortissants de notre Bailliage en seront sensiblement affligés et nous sauront gré d'interdire pendant quinze jours toutes dances, bal, fêtes et réjouissances, ne doutant pas que le sort atroce et injuste de nos infortunés frères ne leur inspire assés de douleur pour que cette deffence ne leur soit pas une privation et qu'ils n'ajouteront aucune foy aux calomnies que les assassins de ces braves Suisses et les malintentionnés tâchent de répandre pour excuser ces forfaits. C'est ce qui sera lû en chaire pour la conduite d'un chacun. Donné au château de Morges le 18 août 1792.

[Et accompagné des lignes suivantes:]

Notre ville de Morges, toujours pénétrée de l'amour le plus vrai de son Pays, saisit avec empressement cette occasion de réitérer à Votre Excellence son respect, sa soumission et les vœux qu'elle fait pour le retour de la tranquillité générale et pour le bonheur de la Patrie.

ANNEXE II

Feuille d'Avis du mardi 21 août 1792
(reproduit dans *FAL*, 27.6.1962)

Le brave et malheureux Régiment des Gardes suisses a été presque totalement massacré et égorgé à Paris les 10 et 11 août, sous les yeux et par conséquent par la volonté de l'Assemblée nationale, uniquement parce qu'il étoit resté fidèle à son devoir; dans cette affreuse conjoncture, le Très-Noble et Magnifique Seigneur Baillif pense qu'aucun des ressortissants de son Bailliage ne sera tenté de se livrer à la joie et qu'au contraire tout le monde lui saura gré d'interdire au moins pendant quinze jours toute Danse, Bal, Fête et Réjouissance, ainsi qu'il le fait par le présent Mandat à tous ceux qui demeurent dans ce Bailliage; il espère que chacun au contraire se pénétrera des sentiments que le sort atroce et injuste de nos infortunés frères doit inspirer et n'ajoutera aucune foi aux calomnies que des scélérats, ennemis du nom Suisse, s'efforcent déjà et s'efforceront de répandre.

ANNEXE III

ACV, Bb 18/4, f° 86-88 v°.

Zedel an MeHgH. der Standes Commission.

Es haben sich MeHggH. die geheimen Rätthe mit Euer MeHgH. Vortrag betreffend die Belohnung der verschiedenen Personen die sich in diesen ausserordentlichen Zeitumständen um die Republik verdient gemacht haben, beschäftigt, und folgende gefunden die in verschiedenen Graden alle sich in ihrem Dienst ausgezeichnet.

Erste Classe.

Der Herr Oberst Roland. Dieser hat seit dem Jahr 1789 das Cordon in den Ämtern Romainmôtier und Iferten commandiert, seine daherigen Pflichten mit ausgezeichnetem Eifer und der grössten Genauigkeit erfüllt, er hat daher viele Beschwerden zu ertragen gehabt, die ihm im Jahr 1791 eine tödliche Krankheit zugezogen haben, ausserdem sind ihm von dem Herrn Amtmann zu Lausanne, als Obercommandanten des Cordon, verschiedene Reisen auf die französischen Grenzen aufgetragen worden, die für H. Rolland nicht ohne Gefahr waren, und deren Absicht völlig erreicht wurde, in dem durch dieselben die bestimmtesten Nachrichten über den Zustand und die Stimmung unserer französischen Nachbarn eingekommen sind.

Herr Dragoner Major Russillon¹ und die beyden Brüder H. Jäger Major² und H. Dragoner Hauptmann Pillichodi³ von Iferten haben seit 1789 als der Einfluss der französischen Revolution in der Landschaft Waadt sichtbar zu werden anfieng, Hand in Hand geschlagen für die Erhaltung der Sicherheit und Ruhe und für die Ehre der Regierung zu wachen; ihrer unermüdeten Wachsamkeit ist es mit zuzuschreiben, das die Köpfe in ihren Gegenden, welche die französische Revolution schwindlicht gemacht hat, in ihren Unternehmungen aufgehalten worden sind. Häufige Reisen in die Bezirk des Landes die einer besonderen Aufmerksamkeit zu bedürfen schienen, haben dazu das Beste gethan; Pistollen Schüsse, selbst nächtliche Angriffe auf den Strassen und der Hass eines grossen Theils ihrer Mitbürger ist was sie sich durch ihre Bemühungen zugezogen haben. Bey den verschiedenen Feldzügen haben diese Herren neben dem dass sie jeder in seiner Rolle ihre Pflichten vollkommen erfüllt, noch das besondere Verdienst, dass sie den Geist der sie beseelt ihren unterhabenden Corps eingeflösst, und mit der grössten zuvorkommenden Bereitwilligkeit die Auftrüg erfüllt haben, die Ihnen von den commandierenden Officiers anvertraut worden, den daherigen grossen Beschwerlichkeiten hat wahr-

¹ François-Louis Rusillon, officier de dragons, conseiller à Yverdon.

² Louis-Georges-François Pillichody, fils de François-David allié Rusillon, baptisé en 1756 (ACV, Eb 141/12, p. 27), major, assesseur baillival et conseiller d'Yverdon en 1783 (ACV, Eb 141/13, p. 156).

³ Henri-François Pillichody, fils de François-David allié Rusillon, baptisé en 1758 (ACV, Eb 141/12, p. 50), capitaine, conseiller d'Yverdon, mort en 1793 (ACV, 141/18, p. 62).

scheinlich H. Hauptmann Pillichodi seine Krankheit zuzuschreiben gehabt, die ihn seiner Familie vor wenigen Monaten entrissen; seine Kinder können, bey den Belohnungen welche dieser Verdienst vollen Männern werden [sic] zubekannt werden, unmöglich vergessen werden: die Bestimmung dieser Belohnung wird Euch MeHgH. denen die Abfassung des daherigen Gutachtens aufgetragen ist vollkommen überlassen.

Zweite Classe.

Die zweite Classe begreift Männer denen es bloss an Gelegenheit gefehlt um ebenso wesentliche Dienste als die der vorigen Classe zu leisten und die darum von MnGH. und Oberen besonders ausgezeichnet zu werden verdienen.

Herr Des Loës ¹, Artillerie Hauptmann, der die Liebe und Achtung des ganzen Gouvernements Aelen verdient und besitzt, hat sich nicht bloss durch genaue Erfüllung seiner Obliegenheiten im Militar Dienst ausgezeichnet, sondern seinem Einfluss ist es hauptsächlich zu verdanken, dass der gebürgige Theil dieser Landschaft denen beyden Unruhen im Unterwallis der Geist der Unruhe sich in einem zimlichen Grad mitgetheilt hat, die Gährung nie in wirkliche Bedeutung Bewegungen ausbrach. Eine Medaille der ersten Grösse und einschikliches Schreiben von MnGH. und Oberen scheint eine diesen Verdiensten angemessene Belohnung.

Herr Hauptmann Turtaz ² in Lausanne hat allemal wann es in Lausanne unruhig war, und wenn es zu wirklichen ausschweifungen kam, oder dazu kommen zu wollen schien, seine Dienste angeboten, und verschiedene Mahle wirkliche Dienste geleistet; seine ganze Compagnie hat er mit dem gleichen Geiste zu beleben gewusst, das beweiset das schöne Beyspiel, dass als im Jahr 1791 eine Affiche denselben als einen niederträchtigen Menschen schilderte, die ganze Compagnie nach Ablesung dieser Schandschrift den Eid der Treue zu leisten verlangte und wirklich leistete. Eine Medaille vom zweyten Rang und in Betrachtung seiner häuslichen Umstände eine Gratification in Gelde könnten diesen Mann auf eine schikliche Weise belohnen.

Die Herren Du Perron ³ und Seigneux ⁴, Bannerets zu Lausanne haben sich ernstlich bemühet dem Oberamte die Mittel zu Handhabung der Oberen Polizey in Lausanne an die Hand zu geben, und ihm zu Ausübung derselben behülflich zu seyn; sie verdienen daher beide eine Medaille der ersten Grösse zum Zeichen der Zufriedenheit.

Herr Oberst Duplessis ⁵, hat mit den Herren Rolland, Pillichodi und Russillon die gleiche Denkungs Art. Er hat wie sie allemahl wenn der Dienst des Vatterlands es erforderte, sich angeboten, auch wenn er nicht

¹ Jean-François De Loës, capitaine d'artillerie.

² François-Louis Turtaz, marchand quincaillier reçu bourgeois de Lausanne en 1768 (ACV, Bb 25/21, p. 855), capitaine en 1788.

³ Jean-Abram Duperron, banneret de Bourg.

⁴ Jean-Daniel Seigneux, banneret du Pont, voir: *Recueil de généalogies vaudoises*, t. I, p. 122, n° 189.

⁵ François Duplessis, voir: *Recueil de généalogies vaudoises*, t. III, p. 313, n° 99.

dazu aufgefordert wurde. Auch der Herr Oberst Sylvestre¹ zu Morsee, der ferndrigen Jahrs noch nicht naturalisirt war, hat seine militärische Erfahrung und Kenntnisse der Republik auch einen jährlichen Beytrag in Gelde im Fall eines Kriegs angeboten; beyden diesen Herren könnte mit einer Medaille der ersten Grösse MrGH. und Oberen Zufriedenheit bezeugt werden.

Dritte Classe.

Der Herr Oberste Desruines² verdient eine Medaille vom 2. Rang für seinen bey jeder Gelegenheit bezeigten Eifer und Bereitwilligkeit. Der Herr Major Arpeau³ hat mit dem Herrn Oberst Rolland alle Verdienste gemein, wie er commandiert er seit 1789 das Cordon der Ämter Neuss und Bonmont und hat einige Reisen in die angrenzenden Departements mit vielem Nutzen gethan; er und seinen Aide Major Herrn Desvignes⁴ de Givries werden MnGH. und Oberen von MnHggH. den Kriegsräthen zu höhern Brevets empfohlen werden.

In dem Hauptmann Ruchonet, einem bideren der Regierung sehr ergebenen Manne, der in dem lezten Feldzug mit Treue und Eifer gedient, glauben MeHggH. die Geheimen Räthe es könnte mit einer Medaille der zweiten Grösse dem ganzen Reifthal ein Merkmal der Obrigkeitlichen Zufriedenheit gegeben werden. Herr Helfer Curtaz⁵ ist als im ferndrigen Jahr zu Lausanne eine Subscription aufgenommen wurde, um bey einem wirklichen Ausbruch der Regierung ein Don gratuit anzutragen, einer der Ersten gewesen, der sich mit fünfzehn Louis d'or auf die Verzeichniss hat sezen lassen, und verdient, dass ihm für dieses Lobens würdige Beispiel von Ergebenheit und Treue MrGH. und Oberen Zufriedenheit bezeugt werde.

Der Zollcomiss Carey⁶ zu Ouchi ist mit Erfolg gebraucht worden, um über den Zustand von Savoy Berichte einzuziehen und verdient für die ihm diessarts aufgefallenen mehrere Arbeit eine Gratification in Gelde.

Der Assesseur Burnier von Bursies hat sich seit langem durch Treue, gute Gesinnungen und in den lezten Jahren durch sein redliches Bestreben ausgezeichnet die Gemüter in seinen Gegenden zu beruhigen, eine Medaille der dritten Classe wäre die schiklichste Manier ihme darüber die Zufriedenheit der Regierung zu bezeugen.

Die gleichen Verdienste hat auch der Weibel Äschlimann von Landiswyl Amts Signau, MeHGH. wünschen ihn auf die gleiche Weise belohnt zu sehen.

¹ Jean-Joseph Sylvestre, citoyen de Genève, puis bourgeois de Tolochenaz, colonel au service de Pologne en 1802 (ACV, Eb 86/9, p. 6 et 114).

² François-Gabriel Desruynes, colonel au service de S.M. britannique, meurt à Lausanne en 1798 (ACV, Eb 71/48, f^o 102).

³ Jaques Arpeau, bourgeois de Rolle et de Chésereux, lieutenant baillival de Bonmont en 1794.

⁴ Pierre Des Vignes, seigneur de Givrins.

⁵ Louis-Auguste Curtaz, diacre à Berne de 1788 à 1799.

⁶ Légier Carey, commis des péages de LL.EE. dès 1769.

Endlich haben sich zu Arau Herr Grichtschreiber Hunziker, Herr Stadtschreiber Hurner, Herr Hauptmann Seiler und ins besondere Herr Pfarrer Stephani vortheilhaft ausgezeichnet. Der leztere könnte durch eine Medaille vom 2. Rang und ein besonderes Schreiben, nebst einer Empfehlung bey MnGH. den Räthen bey verledigten Pfründen; Herr Hurner durch eine gleich Medaille, und Herr Gerichtschreiber Hunziker könnte mundlich MrGH. Zufriedenheit bezeugt werden; Herr Seiler dann wird MnGH. und Oberen durch MeHggH. die Kriegs Rätthe um einen höheren Militarischen Rang empfohlen werden. Actum den 21. März 1793.

Sig. Geheime Raths Canzley Berns.